



VIVRE DE MANIÈRE AUTONOME

GRÂCE À DES DISPOSITIFS MÉDICAUX
SÛRS ET PERSONNALISÉS.



BBOT.
UPBTO
ORTHOPÉDIE

Union professionnelle belge des
technologies orthopédiques

MÉMORANDUM 2024-2029



Le UPBTO représente le secteur des technologues en orthopédie. Notre mission c'est de permettre aux gens de vivre, se déplacer et de fonctionner de manière autonome grâce à des dispositifs sur mesure sûrs et à la pointe de la technologie. En tant qu'association professionnelle, nous jouons un rôle central en apportant des solutions aux défis sociétaux :

Nous (ré)intégrons dans notre société les personnes souffrant de maladies congénitales ou acquises. Les personnes ayant des problèmes de mobilité dus à une maladie (membres amputés, paralysés, etc.), à des troubles congénitaux, ou des traumatismes qui veulent participer pleinement à la vie. Nos technologues orthopédiques spécialisés proposent des solutions orthopédiques sur mesure qui permettent cette (ré)intégration. Cela a une valeur personnelle et sociale importante. Les personnes concernées peuvent à nouveau participer pleinement à la vie, au travail et aux activités de loisirs.

Nous permettons à une population qui vieillit rapidement de vivre plus longtemps de manière autonome. Les dispositifs orthopédiques encouragent et soutiennent la qualité de vie et l'autonomie. Ces aides permettent également aux personnes âgées de rester chez elles de manière indépendante plus longtemps.





Pour relever ces défis dans les années à venir, et garantir ainsi que les gens puissent continuer à travailler et à vivre de manière autonome, nous proposons cinq points d'action pour continuer à remplir notre mission sociale.

- 1 PRÉVENTION ET ALLONGEMENT DE LA DURÉE DU TRAVAIL PAR L'UTILISATION DES BONS DISPOSITIFS
- 2 SIMPLIFIER ET DIGITALISER L'ADMINISTRATION
- 3 UNE ADAPTATION RÉFLÉCHIE DU BUDGET ET DES REMBOURSEMENTS
- 4 CONSULTATION INSTITUTIONNALISÉE AVEC LE GOUVERNEMENT ET SON ADMINISTRATION
- 5 RENFORCER L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION PERMANENTE

1 PRÉVENTION ET PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE TRAVAIL PAR L'UTILISATION DES BONS DISPOSITIFS



La Belgique investit 1,6 % de son budget de santé dans la prévention, alors que la moyenne Européenne est de 2,9 %. Ce chiffre est loin de l'objectif de 5 % fixé par la World Health Organisation (WHO) . Pourtant, la prévention est une mesure politique qui profite à la fois aux patients, aux professionnels de la santé et aux gouvernements. Pour le patient, elle se traduit par une meilleure qualité de vie. Elle réduit également la charge de travail des professionnels de la santé. En mettant l'accent sur la prévention, on réduit les coûts pour le gouvernement. **La prévention doit être considérée comme un modèle qui apporte des avantages clairs à toutes les parties concernées plutôt que comme un modèle de coût.** L'affectation de ressources à la prévention aura un impact positif sur le budget de la santé à long terme.

Un exemple concret dans notre secteur est la prévention des chutes. Le vieillissement de la population augmente le risque de chutes pour les personnes vivant à domicile, ce qui entraîne un risque d'hospitalisation. Pourtant, l'investissement dans des aides techniques adaptées permet d'éviter de nombreuses chutes. Ces aides n'étant pas remboursées, peu de personnes les utilisent. En consacrant davantage d'efforts à la prévention des chutes, on pourrait réduire la charge de travail des aides à domicile, ce qui contribuerait à diminuer le taux d'abandon parmi le personnel soignant déjà très sollicité.

Un autre exemple est la prévention des complications du diabète. Le nombre de personnes atteintes de diabète continue d'augmenter de manière alarmante. L'hygiène et le chaussage adéquat sont entre autres des éléments importants dans la prise en charge de cette maladie. Grâce à l'utilisation de dispositifs techniques orthopédiques appropriés au pied diabétique avec des orthèses plantaires et des chaussures orthopédiques, les patients évitent

le risque de plaies aux pieds, ce qui peut finalement éviter l'amputation. Une intervention correcte à cet égard est plus que nécessaire !

Les dispositifs orthopédiques sur mesure peuvent également jouer un rôle important dans la prolongation de la vie professionnelle.

Ils peuvent également permettre de reprendre le travail après un accident ou une maladie. D'autres aides, telles qu'une stomie, une prothèse mammaire ou des bas élastiques thérapeutiques, peuvent également y contribuer. Ces aides auront un impact positif à la fois pour le patient et pour la société. Elles redonnent aux gens la possibilité de faire partie de la société. Si les personnes sont employées plus longtemps ou reprennent le travail, cela a un double impact positif sur le budget. Aucune indemnité (de maladie) ne doit être versée et des contributions sont versées sous forme d'impôts, etc. Malgré les nombreux avantages, le processus d'approbation et de renouvellement des frais dus aux accidents du travail est souvent long et fastidieux.

Aux Communautés

- **Consacrer une part plus importante du budget de la santé à la prévention. Cela se traduira par des gains budgétaires à long terme.**

Au gouvernement fédéral

- **Aborder la question du remboursement des dispositifs techniques orthopédiques comme une mesure de politique préventive.**
- **Rendre le processus d'approbation des dossiers d'accidents du travail plus efficace et plus performant.**

2 SIMPLIFIER ET DIGITALISER L'ADMINISTRATION



La complexité des soins continuera à augmenter. Ces soins complexes devront être organisés avec proportionnellement moins de professionnels de la santé et un cadre budgétaire plus serré. Pour continuer à fournir des soins de qualité, les ressources devront être utilisées de manière encore plus efficace. **En se concentrant sur la digitalisation et l'innovation, les ressources peuvent être davantage consacrées à la valeur ajoutée pour le patient.** Le premier défi consiste à simplifier et à digitaliser l'administration. Par exemple, au fil des ans, la charge de travail administratif n'a cessé d'augmenter en raison d'obligations administratives supplémentaires, notamment le règlement sur les dispositifs médicaux (MDR) et les obligations de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS).

En outre, à l'heure actuelle, toute la communication avec les organismes assureurs se fait encore sur papier. Cette pratique est inscrite dans notre nomenclature, mais cette réglementation est déjà dépassée par la pratique. De plus en plus d'organismes assureurs demandent à recevoir des documents numériques. Il s'agit d'une évolution positive, car elle contribue à améliorer la qualité et l'efficacité des soins de santé. Des efforts devraient être déployés pour parvenir à une méthode de travail uniforme sans papier. Toutes les communications (inter)disciplinaires et avec les organismes assureurs devraient être numériques.

En tant que secteur, nous demandons un cadre administratif unifié et quelques exceptions dans le contexte du transfert d'informations et des obligations administratives. **Grâce à la digitalisation et à la simplification de l'administration, il est possible d'accorder plus d'attention au patient.** Cela nous permettra de passer de la (sur)charge administrative à des soins personnalisés de qualité pour nos patients. Il en résultera le meilleur dispositif adapté aux besoins individuels de chaque patient.

UPBTO PROPOSE

Au gouvernement fédéral

- **Créer un environnement de travail totalement dépourvu de papier pour la communication (inter)disciplinaire et la communication avec les organismes assureurs.**
- **Limiter le nombre de bases de données pour assurer l'uniformité.**
- **Reconnaître notre secteur comme une exception dans le secteur médical de sorte que seul le forfait minimum doit être payé comme contribution à l'AFMPS par rapport aux dispositifs reconnus de classe 1.**
- **Autoriser une exception pour le transfert d'informations minimales dans le cadre du MDR.**
- **Autoriser le recours à des flexi jobs pour mieux répartir la charge de travail administratif.**

3 UNE ADAPTATION RÉFLÉCHIE DU BUDGET ET DES REMBOURSEMENTS



Le paysage actuel des soins de santé est confronté à un certain nombre de défis importants. La pression sur les maisons de repos et de soins et les hôpitaux s'est considérablement développée, obligeant les patients à rester plus longtemps à domicile ou à sortir plus rapidement. Pour que cela soit possible, de nombreux patients âgés et souffrant de maladies chroniques ont besoin d'une aide matérielle à domicile. **Le système budgétaire actuel n'est pas adapté à cette réalité changeante.**

Le vieillissement entraîne automatiquement une augmentation de la population âgée. Cela a un impact sur le budget des aides à la mobilité qui sont déjà remboursées. Actuellement, seule l'indexation est prise en compte dans l'élaboration du budget. Or, c'est insuffisant face à l'augmentation de la population âgée.

Outre les aides à la mobilité, d'autres aides techniques soutiennent à la fois le patient et les soins à domicile, de sorte qu'il est possible de rester à la maison avec les soins nécessaires.

Pensez aux aides anti-escarres, aux lève-personnes, aux élévateurs pour le transfert dans les baignoires, aux lits adaptés aux soins et aux aides pour la baignoire et les toilettes. Ces aides sont structurellement remboursées depuis des années en Allemagne, aux Pays-Bas et en France. En Belgique, ces aides techniques sont louées par les techniciens orthopé-

diques et les organismes assureurs, mais ne sont pas remboursées. Cela représente une charge financière considérable pour les patients.

Le remboursement de ces dispositifs permettra également à la Belgique de se conformer à la liste des produits d'assistance prioritaires de l'Organisation mondiale de la santé. Cette liste comprend tous les dispositifs qui nécessitent un remboursement structurel. La Belgique n'offre pas ce remboursement dans plusieurs catégories.

En tant que secteur, nous demandons que la population âgée croissante soit prise en compte lors de l'élaboration du budget. Nous demandons également que les ressources nécessaires soient disponibles pour d'autres remboursements. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions offrir les meilleurs soins et le meilleur soutien à nos patients.

UPBTO PROPOSE

Aux Communautés

- **Lors de l'élaboration du budget des aides à la mobilité, il convient de tenir compte à la fois de l'indexation et du vieillissement croissant de la population.**

Au gouvernement fédéral

- **Prendre en compte l'augmentation de la population vieillissante dans le budget des soins de santé**
- **Maintenir la norme de croissance à 2,5 %.**
- **Inclure structurellement le coût du rattrapage après la pandémie de Covid lors de la préparation du budget.**
- **Rembourser les aides techniques nécessaires. Le coût de la prolongation de la vie à domicile à l'aide d'appareils d'assistance est bien moins élevé que le coût de l'hospitalisation ou des maisons de repos et de soins.**
- **Utiliser la liste des produits d'assistance prioritaires de la WHO comme base pour les dispositifs techniques structurellement remboursables.**
- **Garder la norme de croissance à 2,5 %.**

4 CONSULTATION INSTITUTIONNALISÉE AVEC LE GOUVERNEMENT ET SON ADMINISTRATION



Pour continuer à garantir l'accessibilité et la qualité des soins, notre secteur a besoin de nouvelles initiatives et d'innovations. Toutefois, l'approbation de ces nouvelles initiatives et de ces projets novateurs nécessite de nombreuses consultations avec les autorités compétentes. Actuellement, l'UPBTO a 10 réunions par an au sein de la commission de convention. Pour faire de réels progrès et s'assurer que le secteur reste technologiquement performant, des consultations institutionnalisées plus fréquentes sont nécessaires.

Actuellement, il y a encore un certain nombre de dossiers en suspens que l'UPBTO aimerait finaliser. Cela permettra au secteur de continuer à développer et à produire des dispositifs technologiques de haute qualité à l'avenir. D'autres consultations sont nécessaires pour finaliser ces dossiers.

UPBTO PROPOSE

Au gouvernement fédéral

- **Examiner la fréquence et les modalités de la consultation institutionnalisée entre le gouvernement et/ou l'administration et l'UPBTO.**
- **Que l'UPBTO obtienne un mandat au sein du Comité de transparence de l'AFMPS afin que nous soyons impliqués dans le débat.**
- **Finaliser le dossier sur la transparence des prix au niveau de l'INAMI. Dégager le budget libéré pour de nouveaux projets innovants.**
- **Rendre la contribution de l'AFMPS plus transparente. Les changements proposés ne peuvent être mis en œuvre que s'ils n'entraînent pas d'augmentation de la cotisation pour les prestataires.**
- **Identifier tous les maillons de la chaîne concernant la contribution de l'AFMPS. Faites-les contribuer également, afin de garantir des conditions de concurrence équitables.**
- **Attribuer une prime télématique dans notre secteur, comme dans d'autres professions de santé.**
- **Créer la possibilité d'un parking gratuit ou d'une intervention accrue dans les frais de déplacement.**
- **Attribuer la prime de convention annuelle promise à tous les prestataires de soins de santé conventionnés.**

5 RENFORCER LA FORMATION ET L'ÉDUCATION PERMANENTE



La formation de technologues orthopédiques compétents est la priorité pour continuer à développer des dispositifs de qualité à l'avenir. La formation est également une source importante d'innovation. En outre, le besoin en technologues orthopédiques ne cesse de croître. **Cependant, un certain nombre de défis compliquent la mise en place d'une formation de qualité.**

Le cours de bachelier pour les technologues en orthopédie consiste en une année commune et deux années de spécialisation. Ces deux dernières années, il n'a pas été possible d'organiser le cours sur les aides à la mobilité en raison d'un manque de ressources financières. Pour remédier à cette situation, l'UPBTO a lancé, en collaboration avec Thomas More Geel, le cours de **formation en alternance**. La pénurie de fonds signifie que l'éducation dépend fortement du secteur pour fournir des enseignants et des ressources financières. Toutefois, il ne s'agit pas d'une solution structurelle pour garantir un enseignement de qualité. Il faut un cadre législatif qui permette de dégager des ressources adéquates.

Les technologues orthopédiques doivent suivre une formation permanente obligatoire de 15 heures. Le secteur a mis en place une académie de la technologie orthopédique (OT Academy) avec ses propres ressources. Le secteur souhaite développer la OT Academy en tant qu'institut de formation de qualité. Pour ce faire, une allocation devra être prévue pour l'expansion de l'institut. La OT Academy devrait également être habilitée à délivrer des accréditations.

La formation de technologues orthopédiques performants est cruciale pour l'avenir du secteur. Elle contribue directement à l'amélioration de la qualité de vie de nos patients.

Aux Communautés

- **Créer un cadre législatif qui permette la formation en alternance dans l'enseignement supérieur.**
- **Prévoir une allocation pour les entreprises qui permettent la formation en alternance dans leur établissement.**
- **Mettre à disposition des fonds suffisants pour une formation de qualité des technologues en orthopédie.**
- **Habiller l' OT Academy à délivrer l'accréditation.**

Au gouvernement fédéral

- **Prévoir une allocation de l'INAMI pour que l'OT Academy puisse se développer comme institut de formation de haute qualité.**



UPBTO ET LE SECTEUR DES TECHNOLOGUES EN ORTHOPÉDIE

L'UPBTO représente le secteur des technologues en orthopédie.

La technologie orthopédique est composé par **4 titres professionnels**

Le technologue en orthopédie en ce qui concerne les bandages et les orthèses

RATIFIÉS PAR
L'AR DU 7/4/23,
À SAVOIR

Le technologue en orthopédie dans le domaine de la technologie de la chaussure sur mesure

Le technicien orthopédiste en prothèse

Le technologue en orthopédie dans le domaine des aides à la mobilité

Les membres de l'UPBTO représentent environ

95%

DES ENTREPRISES ORTHOPÉDIQUES EN BELGIQUE

Notre secteur emploie

2.500

PERSONNES

Nos membres traitent environ

800.000

PATIENTS PAR AN DANS TOUTE LA BELGIQUE

TROUVER UN
FOURNISSEUR DE SOINS





**BBOT ·
UPBTO**
ORTHOPEDIE

CONTACT

Diane De Winter
diane.de.winter@bbot.be
0495 16 03 18